

Commune de LANGLADE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la Z.A.C « Coeur de Village »,
à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet, à l'autorisation environnementale et à la
mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Langlade.**

Par arrêté préfectoral n° 30-2022-07-26-00001 du 26 juillet 2022, une enquête publique dans le cadre du projet de la Z.A.C « Coeur de Village » sur la commune de Langlade est ouverte en mairie de Langlade **durant 31 jours consécutifs, du lundi 22 août 2022 à 9 heures au mercredi 21 septembre 2022 inclus à 12h00.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la Z.A.C « Coeur de Village » sur la commune de Langlade ;
- à la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation ;
- à l'autorisation environnementale ;
- à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Langlade.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'aménagement de la Z.A.C « Coeur de Village », à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, à l'autorisation environnementale et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Langlade ou un arrêté de refus.

Monsieur Marc NOGUIER, professeur d'histoire géographie, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes le 21 juin 2022.

La mairie de Langlade – chemin de Saint-Dionisy – 30980 Langlade est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que le registre d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Langlade - chemin de Saint-Dionisy – 30980 Langlade, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00,
- le mardi de 14h00 à 19h00,
- le jeudi de 14h00 à 18h00 ;

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le site internet disponible à l'adresse de la commune de Langlade <https://www.registre-dematerialise.fr/4089>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Langlade - chemin de Saint-Dionisy – 30980 Langlade, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique du projet d'aménagement de la Z.A.C « Coeur de Village » sur la commune de Langlade, sur la cessibilité des biens nécessaires à sa réalisation, sur l'autorisation environnementale et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Langlade, pourront-être, par toute personne intéressée, soit :

1) consignées sur le registre d'enquête publique, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux en mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy – 30980 Langlade :

- les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00,
- le mardi de 14h00 à 19h00,
- le jeudi de 14h00 à 18h00 ;

2) adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le projet d'aménagement de la Z.A.C « Coeur de Village », domicilié en mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy – 30980 Langlade.

3) Adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4089>

4) Adressées par courrier électronique à l'adresse mail suivante : coeurdevillage@spl-agate.com

5) Communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy – 30980 Langlade, aux jours et heures suivants :

- le lundi 22 août 2022, de 9 heures à 12 heures (jour d'ouverture de l'enquête) ;
- le mercredi 31 août 2022, de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 08 septembre 2022, de 14 heures à 17 heures ;
- le mardi 13 septembre 2022, de 15 heures à 18 heures ;
- le mercredi 21 septembre 2022, de 9 heures à 12 heures (jour de clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur seront consultables sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4089>.

Toute personne peut également s'adresser au responsable du projet, M. Mathieu PIRIOU, responsable du pôle urbanisme et développement de la SPL Agate, 19 rue Trajan, 30045 Nîmes cedex 1, Mail : mathieu.piriou@spl-agate.com – Tél. : 04 66 84 06 34 aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Langlade. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Langlade ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.